

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

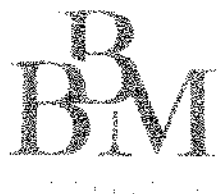
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 02822

Numéro SIREN : 817 631 310

Nom ou dénomination : PRESTO ENGINEERING GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 02/12/2021 sous le numéro de dépôt 19125

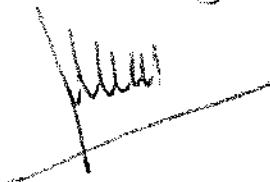


COMPTES ANNUELS

Au 31/12/2020

SAS PRESTO ENGINEERING GROUP

RUE DE LA CARRIERE DE BACHA
ARTEPARC BACHASSON CS20029
13590 MEYREUIL

Certifié conforme
A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line.

www.groupe-bim.com

Sommaire

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

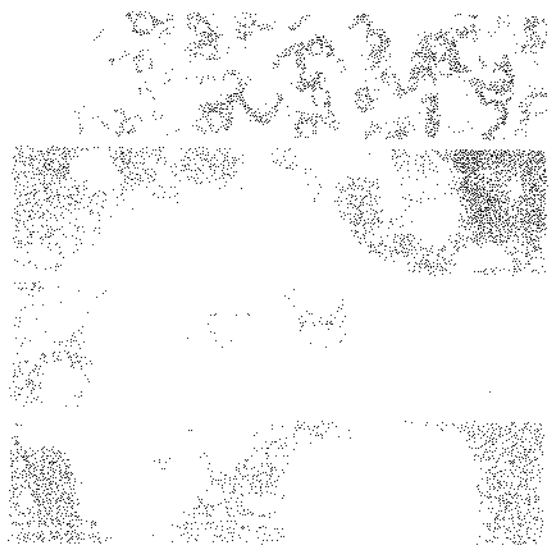
<i>Comptes Annuels</i>	1
<i>Bilan Actif</i>	2
<i>Bilan Passif</i>	3
<i>Compte de résultat</i>	4
<i>Règles et méthodes comptables</i>	5
<i>Immobilisations</i>	6
<i>Amortissements</i>	11
<i>Créances et Dettes</i>	12
<i>Capital social</i>	13
<i>Provisions</i>	14
<i>Produits à recevoir</i>	15
<i>Charges à payer</i>	16
<i>Charges et Produits constatés d'avance</i>	17
<i>Engagements financiers donnés et reçus</i>	18
<i>Tableau des filiales et participations 1</i>	19
<i>Détail des Postes</i>	20
<i>Détail de l'Actif</i>	21
<i>Détail du Passif</i>	22
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	23
<i>Fiscal</i>	25
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	28
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	29
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	30
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	31
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	32
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	33
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	34
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation</i>	35
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	36
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	37
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	38
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	39
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	40
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	41
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	42
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	43
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	44
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	45
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	46
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	47
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	48
<i>2058FC - Plafonnement des résultats ... Membre</i>	49
<i>2058A Bis - Détermination du résultat fiscal Membre</i>	50
<i>2058B Bis - Suivi des déficits ordinaires Membre</i>	51
<i>2058ER - Rectifications apportées au résultat Membre</i>	52
<i>2058ES - Rectifications apportées ... sortie ... Membre</i>	53
<i>Déclaration du Groupe</i>	54
<i>2029B - Liste des sociétés membres /1</i>	55
<i>2029B - Liste des sociétés membres /2</i>	56
<i>2029Bbis - Liste des sociétés membres (exercice suivant) /1</i>	57
<i>2029Bbis - Liste des sociétés membres (exercice suivant) /2</i>	58

Sommaire

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

<i>2058ER - Rectifications apportées au résultat ...</i>	<i>60</i>
<i>2058ES - Rectifications apportées ... sortie ...</i>	<i>61</i>
<i>2058TS - Tableau de synthèse du résultat /I</i>	<i>62</i>
<i>2058RG - Détermination du résultat fiscal ...</i>	<i>63</i>
<i>2058DG - Etat de suivi des déficits et amorts</i>	<i>64</i>
<i>2058SG - Etat des subventions et abandons créances /I</i>	<i>65</i>
<i>2058CG - Etat des crédits d'impôts ... /I</i>	<i>66</i>
<i>2058PV - Plus ou moins values de cession d'actif immobilisé /I</i>	<i>67</i>
<i>2058PAP - Rectifications ... sociétés intermédiaires</i>	<i>68</i>
<i>2065 - Impôt sur les Sociétés / Société Mère</i>	<i>69</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>70</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>71</i>

COMPTES ANNUELS



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (1)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	74 691	3 977	70 714	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	2 750	1 364	1 386	2 304
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	25 673 591	2 000 000	23 673 591	20 752 528
	Créances rattachées à des participations	10 208 791	2 689 077	7 519 713	10 503
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	35 959 823	4 694 418	31 265 405	20 765 335
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	139 717		139 717	373 727
	Autres créances	2 096 857		2 096 857	1 111 366
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	235 325		235 325	31 660
	Charges constatées d'avance	60 599		60 599	32 390
	TOTAL (III)	2 532 497		2 532 497	1 549 143
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		38 492 320	4 694 418	33 797 901	22 314 478
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				869 714	10 503
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	11 837 454	8 631 948
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 600 505	271 865
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(4 364 113)	(271 865)
	Résultat de l'exercice	(3 732 026)	(4 092 248)
Autres fonds propres	Subventions d'investissement	300 655	128 680
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	5 642 474	4 668 380
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles	15 057 251	8 827 055
	Autres emprunts obligataires	7 672 420	7 336 759
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	4 362 020	1 099 893
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	364 794	87 127
	Dettes fiscales et sociales	452 008	255 926
	DETTES DIVERSES		
TOTAL PASSIF	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 869	5 869
	Autres dettes	177 041	1 588
	Produits constatés d'avance (1)	64 025	31 883
	Total des dettes	28 155 427	17 646 099
	Ecarts de conversion passif		
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(3 732 026,35)	(4 092 248,44)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		5 455 756	1 532 540
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat

		31/12/2020		31/12/2019	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	974 332	100,00	697 688	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	974 332	100,00	697 688	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits	849	0,09	79	0,01
	Total des produits d'exploitation	975 181	100,09	697 767	100,01
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes	712 316	73,11	257 004	36,84
	Impôts, taxes et versements assimilés	11 739	1,20	7 838	1,12
	Salaires et traitements	603 985	61,99	419 263	60,09
	Charges sociales du personnel	313 628	32,19	210 391	30,16
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 895	0,50	446	0,06
	Autres charges	370	0,04	130	0,02
CHARGES D'EXPLOITATION	Total des charges d'exploitation	1 646 934	169,03	895 072	128,29
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(671 753)	-68,95	(197 305)	-28,28
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)	341 423	35,04	315 001	45,15
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	882 959	90,62	123 695	17,73
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
CHARGES FINANCIÈRES	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers	1 224 382	125,66	438 696	62,88
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 000 000	205,27	2 689 077	385,43
	Intérêts et charges assimilées (4)	2 112 680	216,83	1 522 333	218,20
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	4 112 680	422,10	4 211 411	603,62
RESULTAT FINANCIER		(2 888 298)	-296,44	(3 772 715)	-540,75
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(3 560 051)	-365,38	(3 970 020)	-569,03
Total des produits exceptionnels					
Total des charges exceptionnelles		171 975	17,65	122 229	17,52
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(171 975)	-17,65	(122 229)	-17,52
PARTICIPATION DES SALAIRES					
IMPOTS SUR LES BENEFICES					
TOTAL DES PRODUITS		2 199 563	225,75	1 136 463	162,89
TOTAL DES CHARGES		5 931 590	608,79	5 228 711	749,43
RESULTAT DE L'EXERCICE		(3 732 026)	-383,03	(4 092 248)	-586,54

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques de l'exercice

Mise en place d'un contrat de délégation de créance et d'un prêt intragroupe

Dans le cadre du paiement de l'opération de rachat de branche d'activité dû par PRESTO ENGINEERING DENMARK APS à la société FORCE TECHNOLOGY, un contrat de délégation de créance a été conclu le 31 janvier 2020 entre les trois sociétés FORCE TECHNOLOGY, PRESTO ENGINEERING DENMARK APS, et PRESTO ENGINEERING GROUP. Ce contrat prévoit le paiement du prix d'acquisition de ladite branche d'activité par PRESTO ENGINEERING GROUP.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la dette due par PRESTO ENGINEERING GROUP à FORCE TECHNOLOGY s'est ainsi élevée à 11 150 000 €.

Cette somme a été entièrement refacturée sur 2020 par PRESTO ENGINEERING GROUP à sa filiale, la société PRESTO ENGINEERING DENMARK APS, par la mise en place d'un contrat de prêt intragroupe. D'une durée de 5 ans, le prêt est remboursable in fine et est rémunéré au taux annuel de 10%.

Par décision du Conseil de Surveillance de PRESTO ENGINEERING GROUP du 02/02/2021, le prêt de 11 150 000 € a été converti à hauteur de 4 500 000 € en capital.

Titres de participations

La SAS PRESTO ENGINEERING GROUP a constaté une dépréciation de 2M€ sur la valeur des titres de sa filiale PRESTO ENGINEERING INC. Fiscalement, cette dépréciation suit le régime des moins value long terme.

Augmentation de capital et émission d'OC

En date du 31/01/2020 le groupe, à travers ses nouvelles filiales danoise et britannique, a réalisé une opération de rachat de branche d'activité. Dans ce cadre la société a procédé à une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires nouvelles pour 2 236 864 € en numéraire et pour 645 783 € plus 885 789.60€ de prime d'émission par conversion de dette.

Suite à cette augmentation de capital, le capital social de la société est porté au 31 janvier 2020 à 11 514 595€.

En complément, la société a émis des obligations convertibles (OC2) pour un montant total de 4 323 723 €.

En date du 08/10/2020, la société a procédé à une nouvelle augmentation de capital par émission de 322 859 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 1€ chacune, plus une prime d'émission de 1.37€ par action soit 442 850€.

Suite à cette augmentation de capital, le capital social de la société est porté au 8 octobre 2020 à 11 837 454€.

En complément, la société a émis des obligations convertibles (OC3) pour un montant total de 484 288 €.

Contexte COVID-19

La SAS PRESTO ENGINEERING GROUP fait face à la crise sanitaire du COVID-19 depuis le premier trimestre 2020. La Direction a pris les mesures nécessaires afin d'adapter l'organisation du travail dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Ces mesures ont permis de maintenir le niveau d'activité sur l'exercice.

A la date d'arrêté des comptes, par le Président, des états financiers 2020, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique n'est survenu postérieurement aux comptes clos le 31/12/2020

Informations générales complémentaires

Depuis le 1er janvier 2019, la SAS PRESTO ENGINEERING GROUP fait partie d'un groupe fiscalement intégré. En tant que société mère du groupe intégré, la SAS PRESTO ENGINEERING GROUP se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Conformément au règlement ANC n°2015-06 la valeur comptable des immobilisations incorporelles est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne les actifs à durée de vie illimité tels que les fonds de commerce. Les tests de valeur des immobilisations incorporelles consistent en l'évaluation de leurs valeurs vénale.

- si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée ;
- si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable,
 - soit la valeur vénale est supérieure à la valeur d'usage et, dans ce cas, la valeur vénale est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation,
 - soit la valeur d'usage est supérieure à la valeur vénale et, dans ce cas, la valeur d'usage est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation si elle est inférieure à la valeur comptable

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Les frais d'acquisitions des titres de participation ont été incorporés au coût d'achat des titres. Ils sont amortis fiscalement sur 5 ans par la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire.

La SAS Presto Engineering Group a octroyé un prêt à sa filiale Presto Engineering INC d'un montant de 2 689K€ sur l'exercice. Ce prêt est rémunéré au taux annuel de 4.6%. Il devra être remboursé au plus tard 7 ans après son déblocage soit le 12 décembre 2025.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Valorisation des créances et dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties et comptabilisées en Euros au cours du jour de la devise. A la clôture de chaque exercice, ces créances et dettes sont convertis en Euros selon le cours de clôture de la devise.

Les écarts défavorables constatés (diminution de la valeur des créances clients ou augmentation de la valeur des dettes fournisseurs) donnent lieu à la comptabilisation de provisions pour risques et charges.

Autres fonds propres

La société bénéficie d'avances assorties ou non d'intérêts. Ces avances sont remboursables, avec ou sans prime, au-delà d'un certain seuil de rentabilité. En vertu des dispositions de l'article 441.16 du PCG, ces avances conditionnées sont présentée en autres fonds propres.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Emission d'obligations convertibles :

En date du 12 décembre 2018, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 7 904 880€ par émission au pair de 7 904 880 obligations convertibles (OC) de 1€ de valeur nominale.

Ces OC sont consenties pour une durée de 15 ans et seront remboursées le 12 décembre 2033. Elles sont rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 11% capitalisable.

Chaque OC donne droit à la conversion en action ordinaire nouvelle, d'une valeur nominale de 1€.

En date du 31 janvier 2020, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 4 323 723€ par émission au pair de 4 323 723 obligations convertibles (OC2) de 1€ de valeur nominale.

Ces OC sont consenties pour une durée de 14 ans et seront remboursées le 12 décembre 2033. Elles sont rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 11% capitalisable.

Chaque OC donne droit à la conversion en action ordinaire nouvelle, d'une valeur nominale de 1€.

En date du 8 octobre 2020, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 484 288€ par émission au pair de 484 288 obligations convertibles (OC3) de 1€ de valeur nominale.

Ces OC sont consenties pour une durée de 13 ans et seront remboursées le 12 décembre 2033. Elles sont rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 11% capitalisable.

Chaque OC donne droit à la conversion en action ordinaire nouvelle, d'une valeur nominale de 1€.

La société n'a pas été informée de mouvements ultérieurs sur les OC.

Emission d'obligations avec bon de souscriptions d'actions :

En date du 12 décembre 2018, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 7 000 000€ par émission au pair de 700 obligations d'une valeur nominale de 10 000€ auxquelles sont attachés 592 bons de souscription d'actions de catégorie A (BSA A) et 704 bons de souscription d'actions de catégorie B (BSA B).

Ces obligations avec bon de souscription d'actions (OBSA) sont consenties pour une durée de 7 ans et seront remboursées le 12 décembre 2025.

Ces OBSA sont rémunérées par des intérêts cash et des intérêts capitalisés. Le taux d'intérêts cash est égal à l'Euribor (si > 0) majoré d'une marge cash de 4.5%. Les intérêts capitalisés sont calculés au taux de 4.5%.

Chaque BSA A permet de souscrire, à date d'échéance, à une action ordinaire nouvelle à la valeur nominale de 1€.

Chaque BSA B permet de souscrire, uniquement en cas de conversion des obligations convertibles (OC), à une action ordinaire nouvelle à la valeur nominale de 1€.

La société n'a pas été informée de mouvements ultérieurs sur les OBSA.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, avances, ...

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- autres engagements.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres			74 691			74 691
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			74 691			74 691
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	2 750					2 750
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 750					2 750
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	23 452 108		12 554 023		123 749	35 882 382
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23 452 108		12 554 023		123 749	35 882 382
TOTAL		23 454 858		12 628 714		123 749	35 959 823

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres		3 977		3 977
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		3 977		3 977
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	446	918		1 364
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	446	918		1 364
TOTAL		446	4 895		5 341

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation	171 975						171 975
TOTAL	171 975						171 975
TOTAL GENERAL NON VENTILE	171 975						171 975

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	10 208 791	869 714	9 339 077
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	139 717	139 717	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	1 082 678	1 082 678	
	Taxes sur la valeur ajoutée	83 610	83 610	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	880 448	880 448	
	Débiteurs divers	50 120	50 120	
	Charges constatées d'avances	60 599	60 599	
	TOTAL DES CREANCES	12 505 963	3 166 886	9 339 077
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)	15 057 251	30 000		15 027 251
	Autres emprunts obligataires (1)	7 672 420		7 672 420	
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	364 794	364 794		
	Personnel et comptes rattachés	183 013	183 013		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	199 012	199 012		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	56 894	56 894		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	13 089	13 089		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 869	5 869		
	Groupe et associés (2)	4 362 020	4 362 020		
	Autres dettes	177 041	177 041		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	64 025	64 025		
	TOTAL DES DETTES	28 155 427	5 455 756	7 672 420	15 027 251
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		6 280 452			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2020	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		8 631 948,00	1,0000	8 631 948,00
	Emises pendant l'exercice		3 205 506,00	1,0000	3 205 506,00
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		11 837 454,00	1,0000	11 837 454,00

Par décision de l'associé unique de la SAS SALONA INVEST en date du 12 décembre 2018, il pourra être décidé, dans un délai maximum de 36 mois :

- l'attribution d'actions ordinaires gratuites, de valeur nominale de 1€, au profit de certains salariés et mandataires sociaux de la société ou de ses filiales, dans la limite de 136 618 actions ordinaires.
- l'attribution d'actions de préférence 1 gratuites, de valeur nominale de 1€, au profit de certains salariés et mandataires sociaux de la société ou de ses filiales, dans la limite de 204 926 actions ordinaires.

Au 12 décembre 2019, l'attribution de 164 135 actions de préférence 1 gratuites a été décidée, par prélèvement sur la prime d'émission.

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	128 680	171 975		300 655
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	128 680	171 975		300 655
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	2 689 077	2 000 000		4 689 077
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	2 689 077	2 000 000		4 689 077
TOTAL GENERAL		2 817 757	2 171 975		4 989 732

Dont dotations
et reprises

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

2 000 000
171 975

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Produits à recevoir		769 713
Créances rattachées à des participations		769 713
<i>INTÉRÊTS COURUS S/CREANCES RAT</i>	<i>10 477</i>	
<i>INTERET COURUS CREANCES RAT DK</i>	<i>759 236</i>	

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Charges à payer		815 436
Autres emprunts obligataires <i>INTERET COURUS MEZA CAPITALISE</i>	<i>353 045</i>	353 045
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>21 276</i>	21 276
Dettes fiscales et sociales <i>CONGES A PAYER</i> <i>PRIMES A PAYER</i> <i>CHARGES SOC SUR CONGES A PAYER</i> <i>PROV CH SOCIALES A PAY</i> <i>ETAT CHARGES A PAYER</i> <i>FORMATION CONTINUE CIF CDD</i>	<i>63 255</i> <i>119 759</i> <i>27 391</i> <i>92 704</i> <i>2 870</i> <i>3 137</i>	309 115
Autres dettes <i>CLIENTS - RRR A ACCORDER</i>	<i>132 000</i>	132 000

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	31/12/2020	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		60 599	64 025
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		60 599	64 025

--

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Nantissement des titres PRESTO ENGINEERING INC	8 909 114	
Nantissement des titres PRESTO ENGINEERING EUROPE	7 961 710	
Nantissement des titres PRESTO ENGINEERING HVM	3 048 800	
	19 919 624	
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	19 919 624	
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées	19 919 624	

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2020

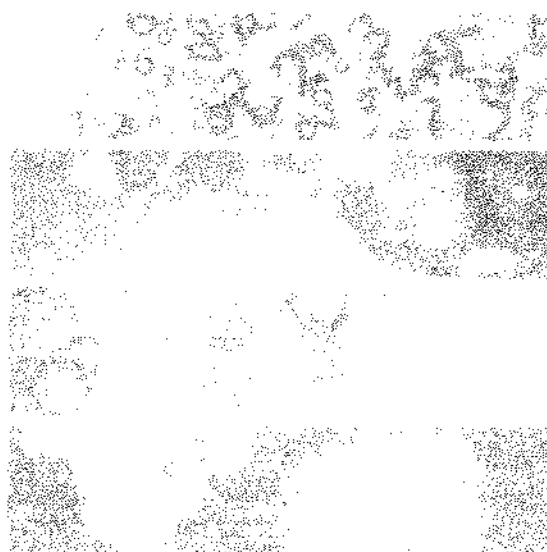
Etat exprimé en euros		31/12/2020		Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
							Brute	Nette
A. Renseignements détaillés								
1. Filiales (Plus de 50 %)								
PRESTO ENGINEERING EUROPE				125 797	5 182 045	100,00	8 210 797	8 210 797
PRESTO ENGINEERING HVM				225 001	120 288	100,00	3 144 184	3 144 184
PRESTO ENGINEERING INC				1 340 120	(7 293 560)	100,00	9 215 788	7 215 788
PRESTO ENGINEERING DENMARK APS				5 386	2 398 400	100,00	5 096 955	5 096 955
PRESTO ENGINEERING GROUP UK LTD				5 562	(41 497)	100,00	5 869	5 869
2. Participations (10 à 50 %)								
1. Filiales (Plus de 50 %)								
PRESTO ENGINEERING EUROPE						9 375 373	739 125	340 000
PRESTO ENGINEERING HVM						7 798 457	1 220	
PRESTO ENGINEERING INC				2 689 077		7 456 825	(1 701 518)	
PRESTO ENGINEERING DENMARK APS				6 650 000		14 821 987	(2 126 539)	
PRESTO ENGINEERING GROUP UK LTD				100 000			(42 776)	
2. Participations (10 à 50 %)								
B. Renseignements globaux								
				Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
				françaises		étrangères		
Capital								
Capitaux propres								
Quote part détenue en pourcentage								
Valeur comptable des titres détenus - Brute								
Valeur comptable des titres détenus - Nette								
Prêts et avances consentis								
Montant des cautions et avals								
Chiffre d'affaires								
Résultat du dernier exercice clos								
Dividendes encaissés								

Les données de Presto Engineering INC ont été converties du dollar à l'euro au taux du 31/12/20 de 1.2271.

Les données de Presto Engineering Denmark APS ont été converties de la couronne danoise à l'euro au taux du 31/12/20 de 7.4409.

Les données de Presto Engineering Group UK ont été converties de la livre à l'euro au taux du 31/12/20 de 0.89903

DETAIL DES POSTES



Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2020 31/12/2020	12 mois	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		31 265 404,71	92,51	20 765 334,88	93,06	10 500 069,83	50,57
Concessions brevets et droits similaires		70 713,75	0,21			70 713,75	
20500000	LOGICIELS	74 690,75	0,22			74 690,75	
28050000	AMORT. LOGICIELS	(3 977,00)	-0,01			(3 977,00)	
Autres immobilisations corporelles		1 386,35		2 304,35	0,01	(918,00)	-39,84
21830000	MAT BUREAU INFORMATIQ	2 750,35	0,01	2 750,35	0,01		
28183000	AMORT MAT BUREAU INFO	(1 364,00)		(446,00)		(918,00)	-203,83
Autres participations		23 673 591,49	70,04	20 752 527,71	93,00	2 921 063,78	14,08
26104000	TITRE NEW CO APS - PRESTO DK	5 096 954,78	15,08	175 891,00	0,79	4 921 063,78	N/S
26110100	TITRES PRESTO INC	9 215 788,07	27,27	9 215 788,07	41,30		
26110200	TITRES PRESTO EUROPE	8 210 796,58	24,39	8 210 796,58	36,80		
26110300	TITRES PRESTO HVM	3 144 183,52	9,30	3 144 183,52	14,09		
26110500	K PRESTO UK	5 868,54	0,02	5 868,54	0,03		
29611010	PROVISION DEP. TITRES INC	(2 000 000,00)	-5,92			(2 000 000,00)	
Créances rattachées à des participations		7 519 713,12	22,25	10 502,82	0,05	7 509 210,30	N/S
26700000	CREANCES RATTACHEES A PARTICIP	4 900 000,00	14,50			4 900 000,00	
26710000	CREANCES RATTACH PARTICIP. (GR	2 689 077,49	7,96	2 689 077,49	12,05		
26720000	QP FORCE - PRESTO UK	100 000,00	0,30			100 000,00	
26740000	CREANCE RATTACHE PRESTO DK	1 750 000,00	5,18			1 750 000,00	
26780000	INTERETS COURUS S/CREANCES RAT	10 477,12	0,03	10 502,82	0,05	(25,70)	-0,24
26780001	INTERET COURUS CREANCES RAT DK	759 236,00	2,25			759 236,00	
29671000	PROVISION DEP CREANCES PRESTO EN	(2 689 077,49)	-7,96	(2 689 077,49)	-12,05		
TOTAL III - Actif Circulant NET		2 532 496,59	7,49	1 549 143,23	6,94	983 353,36	63,48
Créances clients et comptes rattachés		139 716,81	0,41	373 726,74	1,67	(234 009,93)	-62,62
041D	COLLECTIF CLIENTS DEBITEURS	139 716,81	0,41	346 726,74	1,55	(207 009,93)	-59,70
41817100	FAE INTERCO			27 000,00	0,12	(27 000,00)	-100,00
Autres créances		2 096 856,71	6,20	1 111 365,81	4,98	985 490,90	88,67
040D	COLLECTIF FOURNISSEURS DEBITEURS	49 204,80	0,15	291,92		48 912,88	N/S
44400000	IMPOTS SUR LE BENEFICE	1 082 677,59	3,20	1 099 892,59	4,93	(17 215,00)	-1,57
44551000	TVA A DECAISSER	44 933,36	0,13			44 933,36	
44562000	TVA DED / IMMOBILISATIONS			2 560,00	0,01	(2 560,00)	-100,00
44566000	TVA DEDUCTIBLE / ABS	809,07				809,07	
44566010	TVA DEDUCTIBLE/PRESTAT 01	14 888,84	0,04	6 921,30	0,03	7 967,54	113,12
44567000	CREDIT TVA	979,00				979,00	
44586000	TVA SUR FNP			1 700,00	0,01	(1 700,00)	-100,00
44587000	TVA SUR FACTURES A ETABLIR	22 000,00	0,07			22 000,00	
45550000	COMPTE COURANT PRESTO DK	699 962,76	2,07			699 962,76	
45570000	COMPTE COURANT INC	180 485,71	0,53			180 485,71	
46100000	PERSONNEL FRAIS	815,58				815,58	
47100000	COMPTE D'ATTENTE	100,00				100,00	
Disponibilités		235 324,57	0,70	31 660,42	0,14	203 664,15	643,28
51220000	CIC - COMPTE 03601	45 276,27	0,13	5 886,57	0,03	39 389,70	669,15
51230000	CIC COMPTE 05	190 048,30	0,56	25 773,85	0,12	164 274,45	637,37
Charges constatées d'avance		60 598,50	0,18	32 390,26	0,15	28 208,24	87,09
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	60 598,50	0,18	32 390,26	0,15	28 208,24	87,09
TOTAL DU BILAN ACTIF		33 797 901,30	100,00	22 314 478,11	100,00	11 483 423,19	51,46

Détail du Passif

Etat exprimé en euros		01/01/2020 31/12/2020	12 mois	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres		5 642 474,19	16,69	4 668 379,61	20,92	974 094,58	20,87
Capital Social ou individuel		11 837 454,00	35,02	8 631 948,00	38,68	3 205 506,00	37,14
10130000	CAPITAL SOCIAL	9 715 583,00	28,75	6 510 077,00	29,17	3 205 506,00	49,24
10180000	CAPITAL SOUMIS A REGLEMENTATIO	2 121 871,00	6,28	2 121 871,00	9,51		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		1 600 504,82	4,74	271 865,00	1,22	1 328 639,82	488,71
10410000	PRIME D'EMISSION	1 600 504,82	4,74	271 865,00	1,22	1 328 639,82	488,71
Report à nouveau		(4 364 113,25)	-12,91	(271 864,81)	-1,22	(4 092 248,44)	N/S
11900000	REPORT A NOUVEAU	(4 364 113,25)	-12,91	(271 864,81)	-1,22	(4 092 248,44)	N/S
Résultat de l'exercice		(3 732 026,35)	-11,04	(4 092 248,44)	-18,34	360 222,09	8,80
Provisions réglementées		300 654,97	0,89	128 679,86	0,58	171 975,11	133,65
14500000	AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	300 654,97	0,89	128 679,86	0,58	171 975,11	133,65
TOTAL II - Autres fonds propres							
TOTAL III - Total des Provisions							
TOTAL IV - Total des dettes		28 155 427,11	83,31	17 646 098,50	79,08	10 509 328,61	59,56
Emprunts obligataires convertibles		15 057 251,11	44,55	8 827 054,65	39,56	6 230 196,46	70,58
16100000	EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERTIB	9 798 226,27	28,99	8 776 799,09	39,33	1 021 427,18	11,64
16110000	EMISSION OC2	4 762 365,00	14,09			4 762 365,00	
16120000	OC3	496 659,84	1,47			496 659,84	
16881000	INTERETS OC			50 255,56	0,23	(50 255,56)	-100,00
Autres emprunts obligataires		7 672 420,00	22,70	7 336 759,00	32,88	335 661,00	4,58
16300000	AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	7 319 375,00	21,66	7 319 375,00	32,80		
16883000	INTERET COURUS MEZA CAPITALISE	353 045,00	1,04	17 384,00	0,08	335 661,00	N/S
Emprunts et dettes financières divers		4 362 020,45	12,91	1 099 892,59	4,93	3 262 127,86	296,59
45110000	INTEGRATION FISCALE	572 450,00	1,69	564 667,00	2,53	7 783,00	1,38
45120000	INTEGRATION FISCALE HVM	510 228,00	1,51	535 225,59	2,40	(24 997,59)	-4,67
45540000	COMPTE COURANT EUROPE	2 783 622,73	8,24			2 783 622,73	
45560000	COMPTE COURANT HVM	495 719,72	1,47			495 719,72	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		364 793,68	1,08	87 127,35	0,39	277 666,33	318,69
040C	COLLECTIF FOURNISSEURS CREDITEUR	208 337,51	0,62	57 114,35	0,26	151 223,16	264,77
40194000	PRESTO ENGINEERING HVM	5 486,80	0,02			5 486,80	
40197000	PRESTO UK	129 693,37	0,38			129 693,37	
40810001	FACTURES NON PARVENUES	21 276,00	0,06	30 013,00	0,13	(8 737,00)	-29,11
Dettes fiscales et sociales		452 007,87	1,34	255 925,83	1,15	196 082,04	76,62
42820000	CONGES A PAYER	63 254,80	0,19	59 052,22	0,26	4 202,58	7,12
42860000	PRIMES A PAYER	119 758,56	0,35	18 000,00	0,08	101 758,56	565,33
43100000	URSSAF/POLE EMPLOI	51 303,87	0,15	16 621,00	0,07	34 682,87	208,67
43750000	GROUPE MORNAY	23 598,92	0,07	22 926,39	0,10	672,53	2,93
43760000	GAN MUTUELLE+RETRAITE+PREVOY.	3 901,53	0,01	3 745,96	0,02	155,57	4,15
43770000	CHEQUES DEJEUNER	111,80				111,80	
43820000	CHARGES SOC SUR CONGES A PAYER	27 390,97	0,08	25 323,29	0,11	2 067,68	8,17
43860000	PROV CH SOCIALES A PAY	92 704,48	0,27	41 827,00	0,19	50 877,48	121,64
44210000	RETENUE A LA SOURCE	7 082,48	0,02	5 558,85	0,02	1 523,63	27,41
44551000	TVA A DECAISSER			93,00		(93,00)	-100,00
44571000	TVA COLLECTEE/PRESTATION	56 893,90	0,17	55 139,19	0,25	1 754,71	3,18
44860000	ETAT CHARGES A PAYER	2 869,70	0,01	5 601,00	0,03	(2 731,30)	-48,76
44863000	FORMATION CONTINUE CIF CDD	3 136,86	0,01	2 037,93	0,01	1 098,93	53,92

Détail du Passif

Etat exprimé en euros		01/01/2020 31/12/2020	12 mois	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	Variations	%
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 868,54	0,02	5 868,54	0,03		
26905000	VERST RESTANT A EFFECT / TIT	5 868,54	0,02	5 868,54	0,03		
Autres dettes		177 040,74	0,52	1 587,71	0,01	175 453,03	N/S
041C	COLLECTIF CLIENTS CREDITEURS	45 040,34	0,13			45 040,34	
41980000	CLIENTS - RRR A ACCORDER	132 000,00	0,39			132 000,00	
46100000	PERSONNEL FRAIS			1 587,71	0,01	(1 587,71)	-100,00
46700000	CREANCES CEDEES CPT E 01980100	0,40				0,40	
Produits constatés d'avance		64 024,72	0,19	31 882,83	0,14	32 141,89	100,81
48700000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	30 192,17	0,09	17 922,56	0,08	12 269,61	68,46
48700001	PCA INC	3 137,14	0,01	13 960,27	0,06	(10 823,13)	-77,33
48700100	PRODUITS CONST AVANCE INTERCO	30 695,41	0,09			30 695,41	
TOTAL DU BILAN PASSIF		33 797 901,30	100,00	22 314 478,11	100,00	11 483 423,19	51,46

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2020 31/12/2020	12 mois	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation		975 181,00 100,09		697 766,66 100,01		277 414,34	39,76
Ventes de marchandises							
Production vendue Biens							
Production vendue Services + Travaux		974 331,96 100,00		697 687,79 100,00		276 644,17	39,65
Production vendue Services FRANCE		974 331,96 100,00		697 687,79 100,00		276 644,17	39,65
70601000	TRANSFERT INTERCO CNH	449 836,85	46,17	207 007,20	29,67	242 829,65	117,30
70602000	TRANSFERT INTERCO INC	144 773,92	14,86	179 469,60	25,72	(34 695,68)	-19,33
70602001	TRANSACTION INC PCA	10 823,13	1,11	(13 960,27)	-2,00	24 783,40	177,53
70603000	TRANSFERT INTERCO HVM	447 168,37	45,89	325 171,26	46,61	121 997,11	37,52
70604000	REFACTURATION DK	256 396,50	26,32			256 396,50	
70910000	R.R.R.ACCORDES SVT ES PROD. FI	(334 666,81)	-34,35			(334 666,81)	
Montant net du chiffre d'affaires		974 331,96 100,00		697 687,79 100,00		276 644,17	39,65
Autres produits d'exploitation		849,04 0,09		78,87 0,01		770,17	976,51
75600000	GAIN DE CHANGES COMMERCIALES	845,28	0,09	76,47	0,01	768,81	N/S
75800000	PRODUITS DIVERS	3,76		2,40		1,36	56,67
Total des charges d'exploitation		1 646 934,19 169,03		895 071,57 128,29		751 862,62	84,00
Autres achats et charges externes		712 316,25 73,11		257 003,95 36,84		455 312,30	177,16
60401000	PRESTATIONS INFORMATIQUES			342,66	0,05	(342,66)	-100,00
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES			784,57	0,11	(784,57)	-100,00
60641000	FOURNITURES INFORMATIQUES			343,88	0,05	(343,88)	-100,00
61323000	LOCATION LICENCE LOGICIELS	68 641,49	7,04	16 945,91	2,43	51 695,58	305,06
61561000	MAINTENANCE MAT BUR & INFORMA	19 794,24	2,03			19 794,24	
61610000	ASSURANCES RESP CIVILE	76 778,37	7,88	42 013,24	6,02	34 765,13	82,75
61810000	DOCUMENTATION	1 305,38	0,13	198,55	0,03	1 106,83	557,46
61830000	DOCUMENTATION TECHNIQUE	770,61	0,08			770,61	
61851000	SEMINAIRES	14 479,50	1,49			14 479,50	
62141000	PERSONNEL REFACTURE PRESTO US	157 366,23	16,15	32 869,57	4,71	124 496,66	378,76
62142000	PERSONNEL REFACTURE UK	129 693,37	13,31			129 693,37	
62260000	HONORAIRES COMPTABILITE	3 140,00	0,32	3 995,00	0,57	(855,00)	-21,40
62260100	HONORAIRES CAC	59 955,65	6,15	17 306,98	2,48	42 648,67	246,42
62261000	HONORAIRES JURIDIQUES	103 170,66	10,59	41 467,09	5,94	61 703,57	148,80
62262000	HONORAIRES SOCIAL	1 602,70	0,16	1 360,85	0,20	241,85	17,77
62264000	AUTRES HONORAIRES	1 080,00	0,11	110,00	0,02	970,00	881,82
62265100	HONORAIRES IT	16 102,50	1,65			16 102,50	
62330000	FOIRES ET EXPOSITIONS	9 042,35	0,93			9 042,35	
62510000	FRAIS DE DEPLACEMENT	21 821,64	2,24	58 639,50	8,40	(36 817,86)	-62,79
62561000	RESTAURANT RECEPTION	173,00	0,02	299,39	0,04	(126,39)	-42,22
62600000	FRAIS POST AUX	17,11		8,58		8,53	99,42
62610000	TELEPHONE	1 073,52	0,11	428,91	0,06	644,61	150,29
62620000	INTERNET			79,79	0,01	(79,79)	-100,00
62700000	SERVICES BANCAIRES	5 077,28	0,52	2 985,31	0,43	2 091,97	70,08
62740000	COMMISSION BPI	5 000,00	0,51	5 000,00	0,72		
62810000	COTISATION	1 730,65	0,18	1 824,17	0,26	(93,52)	-5,13
62840000	FRAIS RECRUTEMENT	14 500,00	1,49	30 000,00	4,30	(15 500,00)	-51,67
Impôts, taxes et versements assimilés		11 738,78 1,20		7 837,87 1,12		3 900,91	49,77
63120000	TAXE APPRENTISSAGE	3 362,70	0,35			3 362,70	
63330000	FORMATION CONTINUE	2 967,08	0,30	2 037,93	0,29	929,15	45,59
63511100	CFE			76,00	0,01	(76,00)	-100,00
63511200	CVAE	5 409,00	0,56	5 601,00	0,80	(192,00)	-3,43
63780000	TAXES DIVERSES			122,94	0,02	(122,94)	-100,00

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2020	12	01/01/2019	12	Variations	%
	31/12/2020	mois	31/12/2019	mois		
Salaires et traitements	603 985,44	61,99	419 263,32	60,09	184 722,12	44,06
64110000 SALAIRES	494 517,18	50,75	339 663,26	48,68	154 853,92	45,59
64120000 PROV CONGES A PAYER	4 202,58	0,43	59 052,22	8,46	(54 849,64)	-92,88
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	101 758,56	10,44	18 000,00	2,58	83 758,56	465,33
64140000 INDEMN. & AVANT AGES DIVERS	3 507,12	0,36	2 547,84	0,37	959,28	37,65
Charges sociales du personnel	313 628,27	32,19	210 390,68	30,16	103 237,59	49,07
64510000 URSSAF	155 701,61	15,98	84 968,22	12,18	70 733,39	83,25
64540000 ASSEDIC	18 249,64	1,87	11 745,82	1,68	6 503,82	55,37
64550000 GROUPE MORNAY	55 731,69	5,72	38 048,02	5,45	17 683,67	46,48
64560000 MUTUELLE	8 661,01	0,89	5 434,48	0,78	3 226,53	59,37
64565000 TITRES REST AURANTS	3 359,16	0,34	2 115,60	0,30	1 243,56	58,78
64581000 PROV CS / CONGES A PAY	2 067,68	0,21	25 323,29	3,63	(23 255,61)	-91,83
64582000 PROV CS/PRIMES	50 877,48	5,22	9 000,00	1,29	41 877,48	465,31
64583000 AUTRE PROV CHARGES SOCIALES			32 827,00	4,71	(32 827,00)	-100,00
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	480,00	0,05	433,75	0,06	46,25	10,66
64810000 FORMATION DU PERSONNEL	18 500,00	1,90	494,50	0,07	18 005,50	N/S
Dotation aux amortissements sur immobilisations	4 895,00	0,50	446,00	0,06	4 449,00	997,53
68111000 DOT. AMORTISSEMENTS/INCorp.	3 977,00	0,41			3 977,00	
68112000 DOTATION AMORT. IMMOB. CORP.	918,00	0,09	446,00	0,06	472,00	105,83
Autres charges de gestion courante	370,45	0,04	129,75	0,02	240,70	185,51
65600000 PERTE DE CHANGE COMMERCIALES	355,70	0,04	117,13	0,02	238,57	203,68
65800000 CHARGES DIVERSES	14,75		12,62		2,13	16,88
Résultat d'exploitation	(671 753,19)	-68,95	(197 304,91)	-28,28	(474 448,28)	-240,46
Total des produits financiers	1 224 382,18	125,66	438 695,95	62,88	785 686,23	179,10
Produits financiers de participations	341 422,91	35,04	315 001,40	45,15	26 421,51	8,39
76100000 PRODUITS DE PARTICIPATION	340 000,00	34,90	315 001,40	45,15	24 998,60	7,94
76150000 INTERET Cpte COURANT DK	1 422,91	0,15			1 422,91	
Autres intérêts et produits assimilés	882 959,27	90,62	123 694,55	17,73	759 264,72	613,82
76380000 REVENUS DES AUTRES CREANCES	123 723,27	12,70	123 694,55	17,73	28,72	0,02
76380001 INTERET CREANCE DK	759 236,00	77,92			759 236,00	
Total des charges financières	4 112 680,23	422,10	4 211 410,60	603,62	(98 730,37)	-2,34
Dotations financières aux amort. et provisions	2 000 000,00	205,27	2 689 077,49	385,43	(689 077,49)	-25,63
68662000 DOT. PROV. DEPREC. IMMOB. FINA	2 000 000,00	205,27	2 689 077,49	385,43	(689 077,49)	-25,63
Intérêts et charges assimilées	2 112 680,23	216,83	1 522 333,11	218,20	590 347,12	38,78
66110000 INTERETS OC	971 171,62	99,68	874 528,80	125,35	96 642,82	11,05
66120000 INTERET MEZZA CAPITALISES	335 661,00	34,45	320 134,00	45,88	15 527,00	4,85
66121000 INTERET MEZZA CASH	335 656,70	34,45	320 133,52	45,88	15 523,18	4,85
66123000 INTERET OC 2	438 642,00	45,02			438 642,00	
66124000 INTERETS OC3	12 371,84	1,27			12 371,84	
66130000 INTERET SWAP DE TAUX	13 394,46	1,37	6 521,25	0,93	6 873,21	105,40
66160000 INTERETS BANCAIRES	5 782,61	0,59	1 015,54	0,15	4 767,07	469,41
Résultat financier	(2 888 298,05)	-296,4	(3 772 714,65)	-540,7	884 416,60	23,44
Résultat courant avant impôts	(3 560 051,24)	-365,3	(3 970 019,56)	-569,0	409 968,32	10,33

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2020	12	01/01/2019	12	Variations	%
	31/12/2020	mois	31/12/2019	mois		
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles	171 975,11	17,65	122 228,88	17,52	49 746,23	40,70
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions	171 975,11	17,65	122 228,88	17,52	49 746,23	40,70
68725000 DOT. AMORTISSEMENTS DEROGATOIR	171 975,11	17,65	122 228,88	17,52	49 746,23	40,70
Résultat exceptionnel	(171 975,11)	-17,65	(122 228,88)	-17,52	(49 746,23)	-40,70
Impôts sur les bénéfices						
69810000 INTEGRATION FISCALE - CHARGES	1 082 678,00	111,12	1 099 892,59	157,65	(17 214,59)	-1,57
69890000 INTEGRATION FISCALE - PRODUITS	(1 082 678,00)	-111,1	(1 099 892,59)	-157,6	17 214,59	1,57
Résultat de l'exercice	(3 732 026,35)	-383,0	(4 092 248,44)	-586,5	360 222,09	8,80



Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012020 et clos le 31122020 Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-C B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE AIX EN PROVENCE SUD
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SAS PRESTO ENGINEERING GROUP
RUE DE LA CARRIERE DE BACHA
ARTEPARC BACHASSON CS20029

Identification du destinataire : 13590 MEYREUIL

Insp. IFU : N° dossier : 81763131000023 N° Siret :

Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Activités des sociétés Holding

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : 01012019
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal : Bénéfice imposable au taux de 31 % : Bénéfice imposable au taux de 28 % : Bénéfice imposable au taux de 15 % : Déficit (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B) : 1 907 955

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 % :

2 Plus-values : Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % : Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % : Autres plus-values imposables au taux de 19 % : Plus-values à long terme imposables aux taux de 0 % : Plus-values exonérées art. 223 quinquièmes

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 septdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % :
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)

- 1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en carrouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223 quinquièmes C-1-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-1-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : QUADRATUS

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire :

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : BBM et Associés 4 rue Paul Valérien Perrin 04 76 48 48 49
BP 28 38171 SEYSSINET Cedex

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément :

A MEYREUIL le 20042021

Signature et qualité du déclarant : M. Michel VILLEM AIN Président

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

4

Payées par la société elle-même	(a)
Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)

7. Montant des revenus répartis

1

[illegible][illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : RUE DE LA CARRIERE DE BACHA 13590 MEYREUIL		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 8 1 7 6 3 1 3 1 0 0 0 0 2 3			Néant ☐ *				
		Exercice N, clos le, 31/12/2020					
		N°T 31122019					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	74 691	AC	3 977	70 714
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
		Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AO		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 750	AU	1 364	1 386
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	25 673 591	CV	2 000 000	23 673 591
		Créances rattachées à des participations	BB	10 208 791	BC	2 689 077	7 519 713
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH		BI		
TOTAL (II)		BJ	35 959 823	BK	4 694 418	31 265 405	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BO		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	139 717	BY	139 717	373 727
		Autres créances (3)	BZ	2 096 857	CA	2 096 857	1 111 366
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	235 325	CG	235 325	31 660	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	60 599	CI	60 599	32 390	
	TOTAL (III)	CJ	2 532 497	CK	2 532 497	1 549 143	
	Frais d'émission d'emprunt à étaier (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	38 492 320	IA	4 694 418	33 797 901	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(1 819 364)	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SAS PRESTO ENGINEERING GROUP			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 11 837 454)	DA	11 837 454	8 631 948
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 600 505	271 865
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(4 364 113)	(271 865)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(3 732 026)	(4 092 248)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	300 655	128 680
		DL	5 642 474	4 668 380
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	15 057 251	8 827 055
	Autres emprunts obligataires	DT	7 672 420	7 336 759
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	4 362 020	1 099 893
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	364 794	87 127
	Dettes fiscales et sociales	DY	452 008	255 926
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	5 869	5 869
	Autres dettes	EA	177 041	1 588
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	64 025	31 883
	TOTAL (IV)	EC	28 155 427	17 646 099
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	33 797 901	22 314 478
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 455 756	1 532 540
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP							Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	974 332	FH		FI	974 332	697 688	
		FJ	974 332	FK		FL	974 332	697 688	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres produits (I) (11)					FQ	849	79	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	975 181	697 767		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	712 316	257 004	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	11 739	7 838	
	Salaires et traitements *					FY	603 985	419 263	
	Charges sociales (10)					FZ	313 628	210 391	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	4 895	446
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	370	130	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 646 934	895 072	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	(671 753)	(197 305)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	341 423	315 001	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	882 959	123 695	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	1 224 382	438 696	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	2 000 000	2 689 077	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 112 680	1 522 333	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU	4 112 680	4 211 411		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(2 888 298)	(3 772 715)		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(3 560 051)	(3 970 020)		

Désignation de l'entreprise SAS PRESTO ENGINEERING GROUP		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	171 975	122 229
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	171 975	122 229
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(171 975)	(122 229)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 199 563	1 136 463
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 931 590	5 228 711
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(3 732 026)	(4 092 248)
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
		IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	179 978	438 696
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	882 957	658 336
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC		
		RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amortissement dérogatoires		171 975		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise		SAS PRESTO ENGINEERING GROUP		Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				Conseilatives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
				1		2	
				3		4	
				5		6	
				7		8	
				9		10	
				11		12	
				13		14	
				15		16	
				17		18	
				19		20	
				21		22	
				23		24	
				25		26	
				27		28	
				29		30	
				31		32	
				33		34	
				35		36	
				37		38	
				39		40	
				41		42	
				43		44	
				45		46	
				47		48	
				49		50	
				51		52	
				53		54	
				55		56	
				57		58	
				59		60	
				61		62	
				63		64	
				65		66	
				67		68	
				69		70	
				71		72	
				73		74	
				75		76	
				77		78	
				79		80	
				81		82	
				83		84	
				85		86	
				87		88	
				89		90	
				91		92	
				93		94	
				95		96	
				97		98	
				99		100	
				101		102	
				103		104	
				105		106	
				107		108	
				109		110	
				111		112	
				113		114	
				115		116	
				117		118	
				119		120	
				121		122	
				123		124	
				125		126	
				127		128	
				129		130	
				131		132	
				133		134	
				135		136	
				137		138	
				139		140	
				141		142	
				143		144	
				145		146	
				147		148	
				149		150	
				151		152	
				153		154	
				155		156	
				157		158	
				159		160	
				161		162	
				163		164	
				165		166	
				167		168	
				169		170	
				171		172	
				173		174	
				175		176	
				177		178	
				179		180	
				181		182	
				183		184	
				185		186	
				187		188	
				189		190	
				191		192	
				193		194	
				195		196	
				197		198	
				199		200	
				201		202	
				203		204	
				205		206	
				207		208	
				209		210	
				211		212	
				213		214	
				215		216	
				217		218	
				219		220	
				221		222	
				223		224	
				225		226	
				227		228	
				229		230	
				231		232	
				233		234	
				235		236	
				237		238	
				239		240	
				241		242	
				243		244	
				245		246	
				247		248	
				249		250	
				251		252	
				253		254	
				255		256	
				257		258	
				259		260	
				261		262	
				263		264	
				265		266	
				267		268	
				269		270	
				271		272	
				273		274	
				275		276	
				277		278	
				279		280	
				281		282	
				283		284	
				285		286	
				287		288	
				289		290	
				291		292	
				293		294	
				295		296	
				297		298	
				299		300	
				301		302	
				303		304	
				305		306	
				307		308	
				309		310	
				311		312	
				313		314	
				315		316	
				317		318	
				319		320	
				321		322	
				323		324	
				325		326	
				327		328	
				329		330	
				331		332	
				333		334	
				335		336	
				337		338	
				339		340	
				341		342	
				343		344	
				345		346	
				347		348	
				349		350	
				351		352	
				353		354	
				355		356	
				357		358	
				359		360	
				361		362	
				363		364	
				365		366	
				367		368	
				369		370	
				371		372	
				373		374	
				375		376	
				377		378	
				379		380	
				381		382	
				383		384	
				385		386	
				387		388	
				389		390	
				391		392	
				393		394	
				395		396	
				397		398	
				399		400	
				401		402	
				403		404	
				405		406	
				407		408	
				409		410	
				411		412	
				413		414	
				415		416	
				417		418	
				419		420	
				421		422	
				423		424	
				425		426	
				427		428	
				429		430	
				431		432	
				433		434	
				435		436	
				437		438	
				439		440	
				441		442	
				443		444	
				445		446	
				447		448	
				449		450	
				451		452	
				453		454	
				455		456	
				457		458	
				459		460	
				461		462	
				463		464	
				465		466	
				467		468	
				469		470	
				471		472	
				473		474	
				475		476	
				477		478	
				479		480	
				481		482	
				483		484	
				485		486	
				487		488	
				489		490	
				491		492	
				493		494	
				495		496	
				497		498	
				499		500	
				501		502	
				503		504	
				505		506	
				507		508	
				509		510	
				511		512	
				513		514	

Exercice N clos le : 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE
 2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -
 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF	3 977	PG		PH	3 977	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	446	QM	918	QN		QO	1 364	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	446	QV	918	QW		QX	1 364	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ON	446	OP	4 895	OQ		OR	5 341	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL	171 975		NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	171 975	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	171 975	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	171 975	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP					Néant ☐ *				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	128 680	TM	171 975	TN	300 655		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL	IM		
	Autres provisions réglementées (I)	3Y		TP		TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	128 680	TS	171 975	TT	300 655		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z	5A		
	Provisions pour impôts (I)	5B		5C		5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V		5W		5X	5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C	6D	
		- corporelles	6E		6F		6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	2 689 077	9V	2 000 000	9W	9X	4 689 077
		- autres immobilisations financières (I) *	Ø6		Ø7		Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R	6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X		6Y		6Z	7A		
	TOTAL III	7B	2 689 077	TY	2 000 000	TZ	UA	4 689 077	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	2 817 757	UB	2 171 975	UC	UD	4 989 732	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF				
		- financières	UG	2 000 000	UH				
		- exceptionnelles	UJ	171 975	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.						10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL	10 208 791	UM	869 714	UN	9 339 077				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	139 717		139 717						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UQ)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 082 678		1 082 678					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	83 610		83 610					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	880 448		880 448						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	50 120		50 120						
	Charges constatées d'avance	VS	60 599		60 599						
	TOTAUX		VT	12 505 963	VU	3 166 886	VV	9 339 077			
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	15 057 251		30 000				15 027 251		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	7 672 420				7 672 420				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	364 794		364 794						
Personnel et comptes rattachés		8C	183 013		183 013						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	199 012		199 012						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	56 894		56 894						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	13 089		13 089						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	5 869		5 869						
Groupe et associés (2)		VI	4 362 020		4 362 020						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	177 041		177 041						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	64 025		64 025						
TOTAUX		VY	28 155 427	VZ	5 455 756		7 672 420		15 027 251		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	6 280 452	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2020	
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW 160 671		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	160 671		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7		1 082 678
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN 2 000 000			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						WN			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
						TOTAL I		WR 3 243 349	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS		3 732 026	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A				XB		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						I6		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						WZ		
	Majoration d'amortissement *						XA 336 600		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZX		
	Majoration d'amortissement *						ZY		
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Société investisseur immobilier cotées (art. 208 C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)		YE	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YF	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies H)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies I)		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies J)		YJ	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies K)		YK	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies L)		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH 5 151 304	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL		XJ 1 907 955	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		0	
						XO		1 907 955	

Désignation de l'entreprise SAS PRESTO ENGINEERING GROUP		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	K4	264 882
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	264 882
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	264 882
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	90 646
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		
↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2021

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP										Néant ☐								
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(271 865)	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB											
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(4 092 248)		- Autres réserves	ZD												
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE												
					Autres répartitions	ZF												
	TOTAL I	OF	(4 364 113)		Report à nouveau	ZG	(4 364 113)											
				TOTAL II		ZH		(4 364 113)										
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ													
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR													
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS													
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT			343										
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	68 641		XQ	68 641		16 946										
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	287 060		32 870										
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	185 052		64 240										
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV													
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	171 564		142 606										
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	712 316		257 004										
IMOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	5 409		5 677										
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	6 330		2 161										
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	11 739		7 838										
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	193 394		55 139										
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	52 003		6 921										
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020) *				OB	603 985												
DIVERS	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS													
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	4,60 %										
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP																
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)																	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG													
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH													
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	(1 907 955)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL										
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC										
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	(2 377 682)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO										
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	8	1	7	6	3	1	3	1	0	0	0	0	2

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP						Néant ☒	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨	
			19%	15% ou 12,80%	0%		
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				2 000 000	
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))					(2 000 000)	
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))		(A)	(B)			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)			(Ventilation par 1208)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise :		SAS PRESTO ENGINEERING GROUP	Néant ☒		
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
	N - 9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② :

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑥		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012020		et clos le : 31122020	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	4	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	974 332	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	974 332	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	849	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	849	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	643 675	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	370	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	644 045	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	331 136
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	331 136
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	974 332	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	18 800 008	
Période de référence	GY	01/01/2020	GZ 31/12/2020
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 81763131000023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS PRESTO ENGINEERING GROUP

ADRESSE (voie) RUE DE LA CARRIERE DE BACHA ARTEPARC BACHASSON CS20029

CODE POSTAL 13590 VILLE MEYREUIL

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 10 672 276

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 14

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1 165 178

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination THE CRISTINE PELISSIER AND MICHEL VILLEMAIN REVOC

N° SIREN (si société établie en France) 000000000 % de détention 18,54 Nb de parts ou actions 2 194 804

Adresse : N° 3 228 Voie Ross Road

Code postal 94303 Commune PALO ALTO Pays ETATS-UNIS

Forme juridique Dénomination NEW ALPHA VERTO S.L.P

N° SIREN (si société établie en France) 843210097 % de détention 52,62 Nb de parts ou actions 6 228 830

Adresse : N° 128 Voie BOULEVARD RASPAIL

Code postal 75006 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination ADAXTRA FRANCE PME 2021

N° SIREN (si société établie en France) 334258506 % de détention 7,43 Nb de parts ou actions 880 000

Adresse : N° 18 Voie QUAI DE LA RAPEE

Code postal 75012 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)☒ (1)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 81763131000023

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS PRESTO ENGINEERING GROUP

ADRESSE (voie)

RUE DE LA CARRIERE DE BACHA

ARTEPARC BACHASSON CS20029

CODE POSTAL

13590

VILLE

MEYREUIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

3

Forme juridique SAS Dénomination PRESTO ENGINEERING HVM

N° SIREN (si société établie en France) 811737113

% de détention 100,00

Adresse :

N°

Voie

RUE DE LA CARRIERE DE BACHASSON

Code postal

13590

Commune

MEYREUIL

Pays

FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination PRESTO ENGINEERING EUROPE

N° SIREN (si société établie en France) 512878125

% de détention 100,00

Adresse :

N°

2

Voie

RUE DE LA GIRAFE

Code postal

14000

Commune

CAEN

Pays

FRANCE

Forme juridique Dénomination PRESTO ENGINEERING INC

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention 100,00

Adresse :

N°

109

Voie

BONAVENTURA DRIVE

Code postal

95134

Commune

SAN JOSE

Pays

ETATS-UNIS

Forme juridique Dénomination PRESTO ENGINEERING DENMARK APS

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention 100,00

Adresse :

N°

Voie

C/O ACCURA ADVOKAPARTNERS ELSKAB

Code postal

2900

Commune

HELLERUP

Pays

DANEMARK

Forme juridique Dénomination PRESTO ENGINEERING GROUP UK LTD

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention 100,00

Adresse :

N°

11

Voie

OLD JEWRY

Code postal

Commune

LONDON

Pays

ROYAUME-UNI

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

N° SIRET : 81763131000023

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE AIX EN PROVENCE SUD
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Exercice ouvert le : **01012020**

clos le : **31122020**

Néant * ☐

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : $1 - (2 + 3) + 4$ 5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ) 6		(1 907 955)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10		
Réévaluations libres 11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : $6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12$ 13		(1 907 955)

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotée

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

N° SIRET : **8 1 7 6 3 1 3 1 0 0 0 0 2 3**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : **SIE AIX EN PROVENCE SUD**

**3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2**

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012020**

clos le : **31122020**

I - REINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	3 243 349
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I	E3	3 243 349

II - DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)		E5	1 419 278
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY	
	• imposées au taux de 15 %	E6	
	• imposées au taux de 0 %	EZ	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7	
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9	

III - RESULTAT FISCAL

TOTAL II F1 5 151 304

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	
	Déficit (II-I)	F3	1 907 955
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	
	Déficit	F9	1 907 955

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ETAT DE SUIVI DES DEFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE AIX EN PROVENCE SUD
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Exercice ouvert le : **01012020**
clos le : **31122020**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	(2 000 000)
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DEFICITS *				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			M5	1 838 054
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5 bis	)	M5 ter
Déficits imputés			J9	
Déficits reportables			M6	1 838 054
Déficits nés au titre de l'exercice			H8	1 907 955
Total des déficits restant à reporter			H9	3 746 009

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 + 5 + 6
	A 19 % ou à 15 %	A 16,5 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2)			
			(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2)			
			(3)			
	N-2		(2)			
			(3)			
	N-3		(2)			
			(3)			
	N-4		(2)			
			(3)			
	N-5		(2)			
			(3)			
	N-6		(2)			
			(3)			
	N-7		(2)			
			(3)			
	N-8		(2)			
			(3)			
	N-9		(2)			
			(3)			
	N-10		(2)			
			(3)			

(1) L'article 219 I a sexies-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.
(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 219 I a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE AIX EN PROVENCE SUD

3 allée d'Estienne d'Orves

BP 700

13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **81763131000023**

Exercice ouvert le : **01012020**

clos le :

31122020

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	1 907 955			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).			CE				
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG				
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ				
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN				
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV				
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS				
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW				
TOTAL	CX		CY	1 907 955			
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)		CZ	DA	1 907 955			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19%(3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19%(3)	Taux de 15%	Taux de 0%	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7	
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC	
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG	
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9			
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6		
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %							
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)			B3				

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contrevenant avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐
(résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE AIX EN PROVENCE SUD
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

SIRET Société intégrée : **81763131000023**

Exercice ouvert le : **01012020**

clos le : **31122020**

Néant * ☒

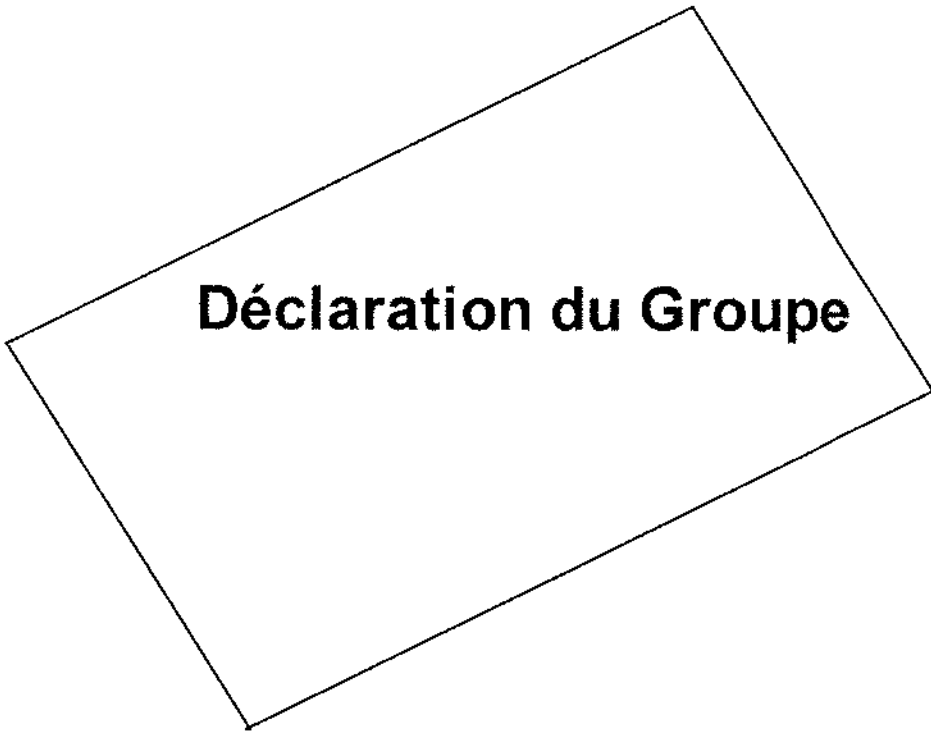
A - RESULTAT					Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe					FA		FB			
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019					FD		FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe							FZ			
Autres régularisations (à détailler)					FG		FH			
TOTAL					FK		FL			
BENEFICE (2) FK - FL					DEFICIT FL - FK		FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-G1) ou moins-values (G1-GD) Taux de 19%	GE						GJ					
Total Plus-values (1)(G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%			E8						E6			
Total Plus-values (1)(G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%					E7						E5	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



Déclaration du Groupe

LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**N° SIRET de la société mère : **81763131000023**

Exercice ouvert le :

01012020

clos le :

31122020**I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé**

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	817631310	Adresse		NON		
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	PRESTO ENGINEERING GROUP					
Adresse	RUE DE LA CARRIERE DE BACHA					
	13590 MEYREUIL FRANCE					
Siren	512878125	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	PRESTO ENGINEERING EUROPE					
Adresse	5 Esplanade Anton Philipps					
	14460 COLOMBELLES FRANCE					

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membre du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				

**LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE
D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)**
Dénomination de la société mère : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**N° SIRET de la société mère : **81763131000023**

Exercice ouvert le :

01012020

clos le :

31122020**I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé**

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	811737113	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	PRESTO ENGINEERING HVM					
Adresse	RUE DE LA CARRIERE DE BACHA CS 70025 13590 MEYREUIL FRANCE					
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membre du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				

MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE POUR L'EXERCICE SUIVANT (article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP

N° SIRET de la société mère : 81763131000023

Exercice ouvert le : 01/01/2021

clos le : 31/12/2021

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	817631310	Adresse		NON		
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	PRESTO ENGINEERING GROUP					
Adresse	RUE DE LA CARRIERE DE BACHA					
	13590 MEYREUIL FRANCE					
Siren	512878125	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	PRESTO ENGINEERING EUROPE					
Adresse	5 Esplanade Anton Philipps					
	14460 COLOMBELLES FRANCE					

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Impôt étranger équivalent à l'IS auquel la société est soumise	Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
						Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							

II A - Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				

**MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE
POUR L'EXERCICE SUIVANT** (article 223 A du CGI)
Dénomination de la société mère : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**N° SIRET de la société mère : **81763131000023**Exercice ouvert le : **01/01/2021**clos le : **31/12/2021****IA - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant**

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	811737113	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	PRESTO ENGINEERING HVM					
Adresse	RUE DE LA CARRIERE DE BACHA CS 70025 13590 MEYREUIL FRANCE					
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

IB - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Impôt étranger équivalent à l'IS auquel la société est soumise	Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
						Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							

II A - Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE AIX EN PROVENCE SUD
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère



(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **81763131000023**

Exercice ouvert le : **01012020** clos le : **31122020**

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB		2 377 682
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art 223 al. 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX		CY		2 377 682
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)		CZ	DA		2 377 682

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	CI	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	DI	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19%	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EP) ou moins-value (EP-ED) taux de 15%		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %	
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE AIX EN PROVENCE SUD
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☒
(résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **81763131000023**

Exercice ouvert le : **01012020**

clos le : **31122020**

Néant * ☐

A - RESULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions									
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA		FB									
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019				FD		FE									
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe						FZ									
Autres régularisations (à détailler)				FG		FH									
TOTAL				FK		FL									
BENEFICE (2) FK - FL				FM		FN									
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME				Cessions d'immobilisations											
				Plus-values et réintégrations		Moins-values et déductions									
				Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %						
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)								F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)				GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total				GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-G1) ou moins-values (G1-GD) Taux de 19%				GE						GJ					
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%						E8						E6			
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%								E7						E5	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

N° SIRET : 81763131000023

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE AIX EN PROVENCE SUD
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Exercice ouvert le : **01012020**

clos le : **31122020**

Néant * ☐

I - RESULTAT FISCAL D'ENSEMBLE			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées	HV		18 148 162
Plus-values à 19% (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	HQ		
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019	HI		
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B- 6ème alinéa)	HA		
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI	HF		
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe	HZ		
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %	HM		
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)	HJ		
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	
	Déficit	HC	2 377 682
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble	HD		
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble	HN		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *	HE		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *	HG		
RESULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	
	Déficit	HL	2 377 682

II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE					
	19 %		15 %		0 %
imposables	IA		Z1		EM
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DE SUIVI DES DEFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE AIX EN PROVENCE SUD

3 allée d'Estienne d'Orves

BP 700

13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Exercice ouvert le : 01012020

clos le : 31122020

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	2 717 862
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058RG) *	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	2 717 862
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	2 377 682
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	5 095 544

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 19 % ou à 15 %	A 16,5 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
I	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-2		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-3		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-4		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-5		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-6		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-7		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-8		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-9		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-10		(2) (3)			
			(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme

(2) Moins-values à long terme affectées aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE
À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 1992 ET AVANT LE 1^{er} JANVIER 2019**



(6)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

N° SIRET : 81763131000023

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE AIX EN PROVENCE SUD

3 allée d'Estienne d'Orves

BP 700

13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Exercice ouvert le :

01012020

clos le :

31122020

Néant * ☐

Dénomination des sociétés 1	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1) 2	Reçues (2) 3	Alloués		Reçus (4) 6
			déductibles (3) 4	non déductibles (1) 5	
SAS PRESTO ENGINEERING GROUP					
SAS, Sté par actions simplifiée					
SAS PRESTO ENGINEERING EUROPE					
SAS, Sté par actions simplifiée					
SAS PRESTO ENGINEERING HVM					
Sté par actions simplifiée à associé unique ou					
TOTAL					

(1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.

(2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.

(3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.

(4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.

(5) Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.

Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents.

(6) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 SG supplémentaires.

Dans ce cas, il convient :

- de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 SG souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES CREDITS D'IMPOT
ET CREANCES IMPUTABLES



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

N° SIRET **81763131000023**

SIE AIX EN PROVENCE SUD

Adresse du service des impôts des entreprises **3 allée d'Estienne d'Orves**

où est déposée la déclaration de résultats : **BP 700**

13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Exercice ouvert le : **01012020**

clos le : **31122020**

Néant * ☐

SIREN et dénomination des sociétés	Réduction et crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précision sur l'utilisation des crédits d'impôt (Utilisation de la valeur AUT)
			Cédées à la mère	Utilisées par la mère	
1	2	3	4	5	6
SAS PRESTO ENGINEERIN SAS, Sté par actions 512878125	CIR - Crédit d'impôt en faveur de la recherche	572 450			
SAS PRESTO ENGINEERIN Sté par actions simp 811737113	CIR - Crédit d'impôt en faveur de la recherche	510 228			
TOTAL					

LE

LF

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de réduction et de crédit d'impôt	Total
CIR - Crédit d'impôt en faveur de la recherche	1 082 678

Ventilation des crédits d'impôt

SIREN et dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
SAS PRESTO ENGINEERIN 817631310			
SAS PRESTO ENGINEERIN 512878125			
SAS PRESTO ENGINEERIN 811737113			
TOTAL	LK	LM	LN

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 CG supplémentaires.

Dans ce cas, il convient : - de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet;

- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 CG souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LO, LI, LH, LJ, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSON
D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISE ENTRE SOCIETES DU GROUPE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère :	SAS PRESTO ENGINEERING GROUP
SIREN de la société mère :	8 1 7 6 3 1 3 1 0
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble de résultats :	SIE AIX EN PROVENCE SUD 3 allée d'Estienne d'Orves BP 700 13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2
Exercice ouvert le : 01012020	clos le : 31122020

SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSON NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RESULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET NON ENCORE RAPPORTEES OU DEDUITES

Bien NO	Propriétaires successifs NP	Valeur d'origine NQ	Amortissements déduits NR	Suppléments d'amortissements NS	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐

Plus ou moins values non encore imposées⁴

NT

Plus-values				Moins-values				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐

¹ Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 n°250.

² Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe.

³ Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du I du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI.

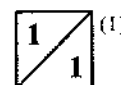
⁴ Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement, mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	SAS PRESTO ENGINEERING GROUP		
SIREN de la société mère :	817631310		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS PRESTO ENGINEERING GROUP		
SIREN de la société intégrée :	817631310		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE AIX EN PROVENCE SUD 3 allée d'Estienne d'Orves BP 700 13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2		
Exercice ouvert le : 01012020	clos le : 31122020		
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
TOTAL	MP		MQ

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

¹ La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012020 et clos le 31122020 Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☒ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration SIE AIX EN PROVENCE SUD
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire
SAS PRESTO ENGINEERING GROUP
RUE DE LA CARRIERE DE BACHA
ARTEPARC BACHASSON CS20029
13590 MEYREUIL
Insp. IFU N° dossier N° Siret 81763131000023

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Activités des sociétés Holding
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01012019
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 31 % Bénéfice imposable au taux de 28 % Bénéfice imposable au taux de 15 % Déficit (report de la ligne MO du 2058A ou 372 du 2033B) 2 377 682

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés (imposable au taux de 10 %)

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % Autres plus-values imposables au taux de 19 % Plus-values à long terme imposables au taux de 0 % Plus-values exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septidécies ☐ Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer, dans le secteur productif art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt et indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de sources française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en encadré au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI Si oui, indication du logiciel utilisé QUADRATUS

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viscer conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : BBM et Associés
BP 28

4 rue Paul Valérien Perrin
38171 SEYSSINET Cedex

04 76 48 48 49

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viscer conventionné :

N° d'agrément

Signature et qualité du déclarant

A MEYREUIL

le 20042021

M. Michel VILLEMMAIN

Président

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus		(e)
		(f)
		(g)
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2021)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**
et Date de clôture de l'exercice **31/12/2020**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	



Business-to-Business Marketing

1. What is the primary purpose of a business-to-business marketing plan?

2. How does a business-to-business marketing plan differ from a consumer marketing plan?

3. What are the key components of a business-to-business marketing plan?

4. How can a business-to-business marketing plan be used to measure success?

5. What are the challenges of business-to-business marketing?

6. How can a business-to-business marketing plan be used to overcome these challenges?

7. What are the benefits of a business-to-business marketing plan?

PRESTO ENGINEERING GROUP
Société par actions simplifiée au capital de 11.837.454 euros
Siège social : rue de la Carrière de Bachasson – Arteparc Bachasson
CS 20029 - 13590 Meyreuil
817 631 310 RCS Aix-en-Provence

(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le trente juin,

A 16h,

Les associés de la société Presto Engineering Group (la « Société ») se sont réunis en assemblée générale par conférence téléphonique, sur convocation électronique faite par le président de la Société.

.../...

Première résolution

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et des rapports y afférents

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société,

après avoir entendu la lecture et pris connaissance du rapport de gestion du président et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2020,

approuve ces comptes, tels qu'ils lui ont été présentés et se soldant par une perte nette comptable de 3.732.026 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Deuxième résolution

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société,

après avoir entendu la lecture et pris connaissance du rapport de gestion du président et du rapport des commissaires sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2020,

décide d'affecter la perte nette comptable de 3.732.026 euros au poste report à nouveau dont le montant sera ainsi porté d'un solde débiteur de 4.364.113 euros à un solde débiteur de 8.096.139 euros.

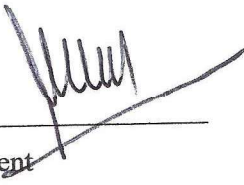
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.



.../...

Pour extrait certifié conforme



Le Président

PRESTO ENGINEERING GROUP S.A.S.

Rue de la Carrière de Bachasson

Arteparc Bachasson

CS 20029 – 13590 Meyreuil

817 631 310 RCS Aix-en-Provence

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT – 92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 – FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS – RCS NANTERRE 784 824 153

TEOREM A2C

29 AVENUE FELIX VIALLET – 38000 GRENOBLE

TEL : 04 76 86 37 00 – FAX : 04 76 86 00 26

SAS AU CAPITAL DE 933 400 EUROS INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE GRENOBLE – RCS GRENOBLE 410 317 101

PRESTO ENGINEERING GROUP S.A.S.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Associés,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PRESTO ENGINEERING GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les modalités d'évaluation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense et Grenoble, le 30 juin 2021

Les commissaires aux comptes

MAZARS
Bertrand DESPORTES



TEOREM A2C
Sébastien CHIRAT



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	74 691	3 977	70 714	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	2 750	1 364	1 386	2 304
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	25 673 591	2 000 000	23 673 591	20 752 528
	Créances rattachées à des participations	10 208 791	2 689 077	7 519 713	10 503
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		35 959 823	4 694 418	31 265 405	20 765 335
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	139 717		139 717	373 727
	Autres créances	2 096 857		2 096 857	1 111 366
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	235 325		235 325	31 660
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	60 599		60 599	32 390
	TOTAL (III)	2 532 497		2 532 497	1 549 143
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		38 492 320	4 694 418	33 797 901	22 314 478

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(1 819 364)

(2 678 575)

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	11 837 454	8 631 948
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 600 505	271 865
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(4 364 113)	(271 865)
	Résultat de l'exercice	(3 732 026)	(4 092 248)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	300 655	128 680
	Total des capitaux propres	5 642 474	4 668 380
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles	15 057 251	8 827 055
	Autres emprunts obligataires	7 672 420	7 336 759
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	4 362 020	1 099 893
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	364 794	87 127
	Dettes fiscales et sociales	452 008	255 926
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 869	5 869
	Autres dettes	177 041	1 588
	Produits constatés d'avance (1)	64 025	31 883
	Total des dettes	28 155 427	17 646 099
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	33 797 901	22 314 478
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(3 732 026,35)	(4 092 248,44)
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	5 455 756	1 532 540
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat

		31/12/2020		31/12/2019	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	974 332	100,00	697 688	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	974 332	100,00	697 688	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits	849	0,09	79	0,01
	Total des produits d'exploitation	975 181	100,09	697 767	100,01
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	712 316	73,11	257 004	36,84
	Impôts, taxes et versements assimilés	11 739	1,20	7 838	1,12
	Salaires et traitements	603 985	61,99	419 263	60,09
	Charges sociales du personnel	313 628	32,19	210 391	30,16
CHARGES D'EXPLOITATION	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 895	0,50	446	0,06
	Autres charges	370	0,04	130	0,02
	Total des charges d'exploitation	1 646 934	169,03	895 072	128,29
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(671 753)	-68,95	(197 305)	-28,28
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)	341 423	35,04	315 001	45,15
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	882 959	90,62	123 695	17,73
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
CHARGES FINANCIERES	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers	1 224 382	125,66	438 696	62,88
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 000 000	205,27	2 689 077	385,43
	Intérêts et charges assimilées (4)	2 112 680	216,83	1 522 333	218,20
	Différences négatives de change				
CHARGES FINANCIERES	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	4 112 680	422,10	4 211 411	603,62
	RESULTAT FINANCIER	(2 888 298)	-296,44	(3 772 715)	-540,75
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(3 560 051)	-365,38	(3 970 020)	-569,03
	Total des produits exceptionnels	171 975	17,65	122 229	17,52
	Total des charges exceptionnelles	(171 975)	-17,65	(122 229)	-17,52
CHARGES FINANCIERES	RESULTAT EXCEPTIONNEL				
	PARTICIPATION DES SALAIRES				
	IMPOTS SUR LES BENEFICES				
	TOTAL DES PRODUITS	2 199 563	225,75	1 136 463	162,89
	TOTAL DES CHARGES	5 931 590	608,79	5 228 711	749,43
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(3 732 026)	-383,03	(4 092 248)	-586,54

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques de l'exercice

Mise en place d'un contrat de délégation de créance et d'un prêt intragroupe

Dans le cadre du paiement de l'opération de rachat de branche d'activité dû par PRESTO ENGINEERING DENMARK APS à la société FORCE TECHNOLOGY, un contrat de délégation de créance a été conclu le 31 janvier 2020 entre les trois sociétés FORCE TECHNOLOGY, PRESTO ENGINEERING DENMARK APS, et PRESTO ENGINEERING GROUP. Ce contrat prévoit le paiement du prix d'acquisition de ladite branche d'activité par PRESTO ENGINEERING GROUP.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la dette due par PRESTO ENGINEERING GROUP à FORCE TECHNOLOGY s'est ainsi élevée à 11 150 000 €.

Cette somme a été entièrement refacturée sur 2020 par PRESTO ENGINEERING GROUP à sa filiale, la société PRESTO ENGINEERING DENMARK APS, par la mise en place d'un contrat de prêt intragroupe. D'une durée de 5 ans, le prêt est remboursable in fine et est rémunéré au taux annuel de 10%.

Par décision du Conseil de Surveillance de PRESTO ENGINEERING GROUP du 02/02/2021, le prêt de 11 150 000 € a été converti à hauteur de 4 500 000 € en capital.

Titres de participations

La SAS PRESTO ENGINEERING GROUP a constaté une dépréciation de 2M€ sur la valeur des titres de sa filiale PRESTO ENGINEERING INC. Fiscalement, cette dépréciation suit le régime des moins value long terme.

Augmentation de capital et émission d'OC

En date du 31/01/2020 le groupe, à travers ses nouvelles filiales danoise et britannique, a réalisé une opération de rachat de branche d'activité. Dans ce cadre la société a procédé à une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires nouvelles pour 2 236 864 € en numéraire et pour 645 783 € plus 885 789.60€ de prime d'émission par conversion de dette.

Suite à cette augmentation de capital, le capital social de la société est porté au 31 janvier 2020 à 11 514 595€.

En complément, la société a émis des obligations convertibles (OC2) pour un montant total de 4 323 723 €.

En date du 08/10/2020, la société a procédé à une nouvelle augmentation de capital par émission de 322 859 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 1€ chacune, plus une prime d'émission de 1.37€ par action soit 442 850€.

Suite à cette augmentation de capital, le capital social de la société est porté au 8 octobre 2020 à 11 837 454€.

En complément, la société a émis des obligations convertibles (OC3) pour un montant total de 484 288 €.

Contexte COVID-19

La SAS PRESTO ENGINEERING GROUP fait face à la crise sanitaire du COVID-19 depuis le premier trimestre 2020. La Direction a pris les mesures nécessaires afin d'adapter l'organisation du travail dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Ces mesures ont permis de maintenir le niveau d'activité sur l'exercice.

A la date d'arrêté des comptes, par le Président, des états financiers 2020, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique n'est survenu postérieurement aux comptes clos le 31/12/2020

Informations générales complémentaires

Depuis le 1er janvier 2019, la SAS PRESTO ENGINEERING GROUP fait partie d'un groupe fiscalement intégré. En tant que société mère du groupe intégré, la SAS PRESTO ENGINEERING GROUP se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Conformément au règlement ANC n°2015-06 la valeur comptable des immobilisations incorporelles est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne les actifs à durée de vie illimitée tels que les fonds de commerce. Les tests de valeur des immobilisations incorporelles consistent en l'évaluation de leurs valeurs vénale.

- si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée ;
- si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable,
 - soit la valeur vénale est supérieure à la valeur d'usage et, dans ce cas, la valeur vénale est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation,
 - soit la valeur d'usage est supérieure à la valeur vénale et, dans ce cas, la valeur d'usage est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation si elle est inférieure à la valeur comptable

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Les frais d'acquisitions des titres de participation ont été incorporés au coût d'achat des titres. Ils sont amortis fiscalement sur 5 ans par la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire.

La SAS Presto Engineering Group a octroyé un prêt à sa filiale Presto Engineering INC d'un montant de 2 689K€ sur l'exercice. Ce prêt est rémunéré au taux annuel de 4.6%. Il devra être remboursé au plus tard 7 ans après son déblocage soit le 12 décembre 2025.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Valorisation des créances et dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties et comptabilisées en Euros au cours du jour de la devise. A la clôture de chaque exercice, ces créances et dettes sont convertis en Euros selon le cours de clôture de la devise.

Les écarts défavorables constatés (diminution de la valeur des créances clients ou augmentation de la valeur des dettes fournisseurs) donnent lieu à la comptabilisation de provisions pour risques et charges.

Autres fonds propres

La société bénéficie d'avances assorties ou non d'intérêts. Ces avances sont remboursables, avec ou sans prime, au-delà d'un certain seuil de rentabilité. En vertu des dispositions de l'article 441.16 du PCG, ces avances conditionnées sont présentée en autres fonds propres.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Emission d'obligations convertibles :

En date du 12 décembre 2018, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 7 904 880€ par émission au pair de 7 904 880 obligations convertibles (OC) de 1€ de valeur nominale.

Ces OC sont consenties pour une durée de 15 ans et seront remboursées le 12 décembre 2033. Elles sont rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 11% capitalisable.

Chaque OC donne droit à la conversion en action ordinaire nouvelle, d'une valeur nominale de 1€.

En date du 31 janvier 2020, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 4 323 723€ par émission au pair de 4 323 723 obligations convertibles (OC2) de 1€ de valeur nominale.

Ces OC sont consenties pour une durée de 14 ans et seront remboursées le 12 décembre 2033. Elles sont rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 11% capitalisable.

Chaque OC donne droit à la conversion en action ordinaire nouvelle, d'une valeur nominale de 1€.

En date du 8 octobre 2020, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 484 288€ par émission au pair de 484 288 obligations convertibles (OC3) de 1€ de valeur nominale.

Ces OC sont consenties pour une durée de 13 ans et seront remboursées le 12 décembre 2033. Elles sont rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 11% capitalisable.

Chaque OC donne droit à la conversion en action ordinaire nouvelle, d'une valeur nominale de 1€.

La société n'a pas été informée de mouvements ultérieurs sur les OC.

Emission d'obligations avec bon de souscriptions d'actions :

En date du 12 décembre 2018, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 7 000 000€ par émission au pair de 700 obligations d'une valeur nominale de 10 000€ auxquelles sont attachés 592 bons de souscription d'actions de catégorie A (BSA A) et 704 bons de souscription d'actions de catégorie B (BSA B).

Ces obligations avec bon de souscription d'actions (OBSA) sont consenties pour une durée de 7 ans et seront remboursées le 12 décembre 2025.

Ces OBSA sont rémunérées par des intérêts cash et des intérêts capitalisés. Le taux d'intérêts cash est égal à l'Euribor (si > 0) majoré d'une marge cash de 4.5%. Les intérêts capitalisés sont calculés au taux de 4.5%.

Chaque BSA A permet de souscrire, à date d'échéance, à une action ordinaire nouvelle à la valeur nominale de 1€.

Chaque BSA B permet de souscrire, uniquement en cas de conversion des obligations convertibles (OC), à une action ordinaire nouvelle à la valeur nominale de 1€.

La société n'a pas été informée de mouvements ultérieurs sur les OBSA.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, avances, ...

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- autres engagements.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres			74 691			74 691
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			74 691			74 691
CORPORELLES	Terrains	2 750					2 750
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 750					2 750	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence	23 452 108		12 554 023		123 749	35 882 382
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23 452 108		12 554 023		123 749	35 882 382
TOTAL		23 454 858		12 628 714		123 749	35 959 823

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres		3 977		3 977
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		3 977		3 977
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	446	918		1 364
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		446	918		1 364
TOTAL		446	4 895		5 341

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation	171 975						171 975
TOTAL	171 975						171 975
TOTAL GENERAL NON VENTILE	171 975						171 975

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	10 208 791	869 714	9 339 077
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	139 717	139 717	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	1 082 678	1 082 678	
	Taxes sur la valeur ajoutée	83 610	83 610	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	880 448	880 448	
	Débiteurs divers	50 120	50 120	
	Charges constatées d'avances	60 599	60 599	
	TOTAL DES CREANCES	12 505 963	3 166 886	9 339 077
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)	15 057 251	30 000		15 027 251
	Autres emprunts obligataires (1)	7 672 420		7 672 420	
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	364 794	364 794		
	Personnel et comptes rattachés	183 013	183 013		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	199 012	199 012		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	56 894	56 894		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	13 089	13 089		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 869	5 869		
	Groupe et associés (2)	4 362 020	4 362 020		
	Autres dettes	177 041	177 041		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	64 025	64 025		
	TOTAL DES DETTES	28 155 427	5 455 756	7 672 420	15 027 251
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		6 280 452			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	8 631 948,00	1,0000	8 631 948,00
	Emises pendant l'exercice	3 205 506,00	1,0000	3 205 506,00
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	11 837 454,00	1,0000	11 837 454,00

Par décision de l'associé unique de la SAS SALONA INVEST en date du 12 décembre 2018, il pourra être décidé, dans un délai maximum de 36 mois :

- l'attribution d'actions ordinaires gratuites, de valeur nominale de 1€, au profit de certains salariés et mandataires sociaux de la société ou de ses filiales, dans la limite de 136 618 actions ordinaires.
- l'attribution d'actions de préférence 1 gratuites, de valeur nominale de 1€, au profit de certains salariés et mandataires sociaux de la société ou de ses filiales, dans la limite de 204 926 actions ordinaires.

Au 12 décembre 2019, l'attribution de 164 135 actions de préférence 1 gratuites a été décidée, par prélèvement sur la prime d'émission.

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	128 680	171 975		300 655
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	128 680	171 975		300 655
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	2 689 077	2 000 000		4 689 077
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	2 689 077	2 000 000		4 689 077
TOTAL GENERAL		2 817 757	2 171 975		4 989 732

Dont dotations et reprises {
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

2 000 000
171 975

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Produits à recevoir		769 713
Créances rattachées à des participations		769 713
<i>INTERETS COURUS S/CREANCES RAT</i>	<i>10 477</i>	
<i>INTERET COURUS CREANCES RAT DK</i>	<i>759 236</i>	

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Charges à payer		815 436
Autres emprunts obligataires <i>INTERET COURUS MEZA CAPITALISE</i>	<i>353 045</i>	353 045
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>21 276</i>	21 276
Dettes fiscales et sociales <i>CONGES A PAYER</i> <i>PRIMES A PAYER</i> <i>CHARGES SOC SUR CONGES A PAYER</i> <i>PROV CH SOCIALES A PAY</i> <i>ETAT CHARGES A PAYER</i> <i>FORMATION CONTINUE CIF CDD</i>	<i>63 255</i> <i>119 759</i> <i>27 391</i> <i>92 704</i> <i>2 870</i> <i>3 137</i>	309 115
Autres dettes <i>CLIENTS - RRR A ACCORDER</i>	<i>132 000</i>	132 000

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Charges

Produits

Charges et Produits d'EXPLOITATION

60 599

64 025

Charges et Produits FINANCIERS

Charges et Produits EXCEPTIONNELS

TOTAL**60 599****64 025**

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Nantissement des titres PRESTO ENGINEERING INC	8 909 114	
Nantissement des titres PRESTO ENGINEERING EUROPE	7 961 710	
Nantissement des titres PRESTO ENGINEERING HVM	3 048 800	
	19 919 624	
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	19 919 624	
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées	19 919 624	

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Etat exprimé en euros		31/12/2020		Capital	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
							Brute	Nette
A. Renseignements détaillés 1. Filiales (Plus de 50 %) PRESTO ENGINEERING EUROPE PRESTO ENGINEERING HVM PRESTO ENGINEERING INC PRESTO ENGINEERING DENMARK APS PRESTO ENGINEERING GROUP UK LTD 2. Participations (10 à 50 %) 								

Les données de Presto Engineering INC ont été converties du dollar à l'euro au taux du 31/12/20 de 1.2271.

Les données de Presto Engineering Denmark APS ont été converties de la couronne danoise à l'euro au taux du 31/12/20 de 7.4409.

Les données de Presto Engineering Group UK ont été converties de la livre à l'euro au taux du 31/12/20 de 0.89903